




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**ANGLETERRE.**

Londres, le 28 juillet. — Les ambassadeurs et ministres de Prusse, de France, d'Autriche et de Russie se sont assemblés hier après-midi chez le vicomte Palmerston.

Le baron Stockmar devait quitter Marlborough-House jeudi pour se rendre à Bruxelles, mais une indisposition l'a empêché de se mettre en route. Il a eu plusieurs entrevues avec lord Palmerston au sujet du traité belge, dans lesquelles il n'a cessé de déclarer que le roi Léopold est décidé à ne faire aucune concession qui n'aurait pas l'assentiment plein et entier des deux chambres, et qu'il n'entend pas enfreindre ses sermens.

Le *Court Journal* assure que la duchesse de Berry a été incognito à Londres pendant 2 jours de la semaine dernière, et qu'elle a quitté la capitale jeudi pour se rendre à Holy Rood. Elle était accompagnée d'une dame qui avait une ressemblance frappante avec elle.

Une estafette de Paris nous annonce l'entrée des troupes constitutionnelles à Coimbre, le 20; elles n'ont pas éprouvé beaucoup de résistance: elles avaient été augmentées d'un grand nombre de volontaires ainsi que de trois régimens de l'armée de don Miguel. Les troupes de l'usurpateur s'étaient retirées sur Leira et se concentraient dans les environs de Santarem. (Globe.)

**FRANCE.**

Paris, le 29 juillet. — Ce matin, à six heures, des salves d'artillerie ont annoncé la célébration de la seconde journée du glorieux anniversaire de juillet.

Vers midi, la population s'est portée au Champ-de-Mars, où elle a assisté au spectacle des courses indiquées au programme.

Vers cinq heures, un mouvement général s'est manifesté au milieu de la population, et l'on s'est porté en foule sur la grande avenue. On avait aperçu le roi descendant des hauteurs de l'Étoile: le bruit de son arrivée s'était répandu de bouche en bouche, et à l'instant les jeux avaient été abandonnés. Bientôt le roi à cheval, en habit de ville, accompagné des princes ses fils, et suivi d'une calèche dans laquelle étaient la reine, les princesses et les jeunes princes, arriva à la hauteur du rond-point.

Le roi, la reine et sa famille étaient l'objet des vives acclamations, et c'est au milieu des cris de: *vive le roi! vive la reine! vive la famille royale!* que leur cortège a traversé la place et est entré aux Tuileries.

Le soir, une très-riche illumination s'est développée sur toute la ligne des Champs-Élysées et offrait l'aspect le plus pittoresque. C'est à cette heure que le concours le plus nombreux s'est formé, et que les danses ont été les plus animées; elles se sont prolongées dans la nuit; tandis qu'une illumination générale attirait les regards des habitans regagnant paisiblement leurs foyers.

L'ordre le plus parfait a régné dans cette immense réunion, à laquelle un esprit de paix et de concorde semble avoir présidé. Il en a été de même pour les jeux préparés à la barrière du Trône, auxquels a pris part la nombreuse population du faubourg et des villages voisins. (Mon.)

Le résumé du compte-rendu de la commission de la souscription nationale en faveur des veuves, orphelins et blessés de juillet est publié aujourd'hui par le *Moniteur*. Plus de 15,000 personnes ont eu part à la distribution des premiers secours. Les secours définitifs ont été accordés à 2,600 blessés, à 316 ascendans, à 265 veuves, à 356 orphelins.

— Le *Moniteur* contient une ordonnance du roi qui, sur le rapport de M. de Montalivet, accorde quarante-deux croix de juillet et cinquante-huit médailles à des citoyens des départemens de l'Ardeche, du Gard, de la Gironde, de la Loire-Inférieure, de Seine-et-Oise et de la Seine-Inférieure, en récompense de leur dévouement à la cause de la révolution.

— On prépare les équipages pour le départ de la famille royale pour Compiègne. Tout doit être prêt pour les premiers jours du mois prochain.

— Parmi les objets transportés à Compiègne pour le jour des noces du roi Léopold et de la princesse-Louise, il faut remarquer des tableaux qui ont été pris dans les magasins du Louvre ou bien dans les autres maisons royales. Il y en a qui viennent de Strasbourg. On cite entre autres le *Baptême du roi de Rome*.

— Comme M. Paulin, gérant du *National*; M. Bascans, gérant de la *Tribune*, vient d'être renvoyé par la chambre d'accusation devant la cour d'assises de Paris, comme accusé de provocation, suivie d'effet, à un attentat dont le but était de détruire le gouvernement. La peine prononcée par la loi contre ce crime est la mort. Dans les quatre ou cinq articles incriminés, la chambre d'accusation a signalé en outre les délits d'offenses envers la personne du roi, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, de provocation à la désobéissance aux lois et d'outrages envers des fonctionnaires publics (MM. Persil et Desmottiers, à l'occasion de leurs fonctions.)

— Dans la nuit du 27 au 28 courant, les quatre forçats arrêtés comme complices du vol des médailles de la bibliothèque royale, ont demandé à faire des révélations. Ils ont dit qu'après avoir enlevé les médailles, ils en avaient jeté une partie dans la Seine au bas du pont Marie. Le procureur du roi, assisté d'un commissaire de police a fait conduire les quatre forçats sur les lieux et à l'aide de quelques plongeurs, on est parvenu à retrouver une certaine quantité de médailles. Cette opération doit encore durer deux ou trois jours.

— Voici le texte de l'arrêt rendu par la chambre des mises en accusation de la cour royale dans l'affaire des chefs saint-simoniens:

Attendu qu'il n'existe aucune prévention contre Laurent et Rochette, dit qu'il n'y a lieu à suivre contre eux; mais considérant que des pièces et de l'instruction résulte prévention suffisante:

1<sup>o</sup> Contre Barthélemy-Prospère Enfantin, Olinde Rodrigues, Barrault et Michel Chevalier, d'avoir, en 1830, 1831 et au commencement de 1832, formé, sans l'autorisation du gouvernement, une association de plus de vingt personnes, dont le but était de se réunir à certains jours marqués pour s'occuper d'objets religieux, politiques, littéraires et autres;

2<sup>o</sup> Contre Enfantin et Olinde Rodrigues de s'être, aux mêmes époques et à l'aide de manœuvres frauduleuses, pour persuader l'existence de fausses entreprises d'un pouvoir et d'un crédit imaginaire, et pour faire naître l'espérance d'un succès chimérique, fait remettre des sommes d'argent, des obligations et dispositions, et d'avoir, par ces manœuvres, encouragé des obligations et dispositions et une partie de la fortune d'autrui;

3<sup>o</sup> Contre Enfantin, d'avoir en novembre 1831, tant par des discours proférés dans une réunion publique, que par des écrits imprimés et distribués, commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, en prononçant, dans une assemblée de l'association dite *saint-simonienne*, deux discours, en faisant imprimer et distribuer lesdits deux discours;

4<sup>o</sup> Contre Chevalier, d'avoir, en janvier 1832, par un écrit imprimé et distribué, commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, en publiant dans le numéro du 12 janvier 1832 du journal le *Globe*, dont il est gérant, un article intitulé de *la Femme*;

5<sup>o</sup> Contre Duvoyrier, auteur de l'article inséré au numéro précédent, de s'être rendu complice dudit délit en fournissant à Chevalier les moyens de le commettre, sachant qu'ils devaient y servir;

6<sup>o</sup> Contre Chevalier, d'avoir, en février 1832, par un écrit imprimé et distribué, commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, en publiant dans le numéro du 19 février du *Globe*, dont il est garant,

un article intitulé: *Extrait d'un des enseignemens du père suprême Enfantin, sur les relations de l'homme et de la femme*;

7<sup>o</sup> Contre Enfantin, auteur de l'article énoncé au numéro précédent, de s'être rendu complice dudit délit en fournissant à Chevalier les moyens de le commettre, sachant qu'ils devaient y servir;

Vu la loi du 8 octobre 1830, et considérant qu'il n'y a pas indice suffisant que le concert qui a existé entre les inculpés ait eu pour objet la consommation de tous ces délits, et qu'ainsi n'existe point entre eux les motifs de connexité exigés par l'art. 227 du code d'instruction criminelle;

La cour renvoie Barthélemy-Prospère Enfantin, Olinde Rodrigues, Barrault, Michel Chevalier et Duvoyrier devant la cour d'assises du département de la Seine, pour y être jugés sur le premier chef relatif au délit d'association sans autorisation, et sur les cinq derniers chefs, relatifs au délit commis par voie de publication, et renvoie lesdits Enfantin et Olinde Rodrigues devant la police correctionnelle de la Seine, pour y être jugés sur le chef relatif au délit d'escroquerie, mais par d'autres juges que ceux qui ont rendu l'ordonnance de la chambre du conseil, laquelle est annulée: déclare définitive la main levée des scellés apposés originairement sur la salle de la rue Taitbout.

Aux termes de cet arrêt qui va être notifié aux prévenus, la cour d'assises sera saisie de l'affaire pendant une des sessions du mois d'août; les pièces du dossier, relatives à l'escroquerie, seront renvoyées à la police correctionnelle, devant laquelle MM. Enfantin et Olinde Rodrigues sont renvoyés. Il résulte de l'exposé des faits, en tête de l'arrêt de renvoi, que les chefs saint-simoniens n'auraient émis leurs coupons de rentes de 50 fr. chacun, avec lesquels il se seraient procuré un capital de plus de 300,000 fr., qu'à une époque où leur société, d'après le rapport d'un expert teneur de livres, serait trouvée en déficit de 183,957 francs 48 centimes.

**JEUX AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.**

Les courses des chevaux montés ont rechauffé l'intérêt; les couleurs et l'accoutrement du cavalier, sa pose et son action sont des objets que l'œil cherche et suit avec avidité; mais même cette partie des divertissemens, quoique plus satisfaisante que les autres, ne l'était pas encore assez; et la chaleur qu'une course excitait s'amortissait dans l'attente toujours longue d'une autre course.

Une ascension aérostatique avait été promise; au lieu d'un ballon, il s'en est trouvé deux; mais un seul est parti, emportant son intrépidité aéro-naute au milieu des nuages; l'autre balon, d'une dimension plus vaste, au moment de prendre l'essor, s'est affaissé, et bientôt tout-à-fait aplati sur l'arène, en répandant autour de lui, avec le gaz dont il était rempli; la mauvaise odeur de ce fluide.

Le public, qui, sur la foi du programme; s'attendait à une course de cerfs attelés, en a été à peu près dédommagé par l'apparition de deux chars de forme antique, trainés chacun par deux chevaux, et portant leurs conducteurs vêtus et coiffés en empereurs romains. Ces deux chars, marchant de front, ont trois fois parcouru la lice, et n'ont paru se disputer sérieusement le prix qu'au troisième tour.

Quelques exercices de force, le tiraillement, en sens opposé, d'un long câble par des soldats en nombre égal de chaque côté, des luttes deux à deux dans lesquelles après s'être poussés, les lutteurs ont résisté aux efforts faits de part et d'autre pour se rapprocher, ont précédé les cours à pied. Cette année, la gymnastique de M. Amoros a reçu une première application: des soldats de troupes légères et d'artillerie, le sac sur le dos, le fusil sur l'épaule et le sabre au côté, ont d'abord parcouru le stade d'un pas accéléré, que, faute d'une autre expression, il faut bien appeler le *trot*, et sont ensuite revenus à toutes jambes au point de départ. Cet exercice, si utile aux troupes légères, était embarrassé par un armement qui ne convient qu'à l'infanterie pesante ou de ligne. Dans la première course, les soldats tenaient par le fourreau leur sabre dans la main gauche, afin qu'il ne vînt pas bat-

tre sur leurs jambes ; dans la seconde, c'est le fusil surmonté de sa baïonnette qu'ils avaient empoigné par le milieu du canon. A coup sûr, il y a là beaucoup d'imperfection à corriger, et cela est d'une assez haute importance pour fixer l'attention de M. le maréchal ministre de la guerre.

M. Lennox, bien connu par les accusations dont il a été l'objet de la part du gouvernement français, avait fait construire dans les carrières de Montmartre près Paris un aérostat colossal, en forme de cétacée, dont le but mystérieux avait donné lieu aux plus étranges commentaires. Ce ballon ayant crevé il y a quelques jours pendant l'insufflation du gaz qu'il devait contenir, un autre de moindre dimension a été construit et cette fois l'opération s'est achevée avec succès.

Le 28, vers huit heures du soir, il s'est élevé aux acclamations des habitans de Montmartre accourus pour être témoins de cette expérience hardie, emportant une nacelle de grande dimension dans laquelle ont pris place M. Lennox, son épouse et M. Berrier, médecin. Ces intrépides voyageurs sont munis d'appareils semblables à des rames, à l'aide desquels ils se flattent, à ce qu'il paraît, de diriger leur course aérienne. Mme. Lennox portait le costume national des dames polonaises : elle a montré en partant beaucoup d'assurance et de gaieté.

L'aérostat s'est élevé d'abord avec quelque difficulté, et il a fallu l'alléger d'une partie de son lest alors il s'est dégagé du milieu des maisons environnantes, et montant à une assez grande hauteur, il a passé au-dessus de Paris, se dirigeant avec rapidité vers le sud.

Le ballon, dans lequel est parti hier au soir M. Lennox, ne faisait pas partie du programme de la fête; c'est une expérience particulière. Le voyage s'est terminé plus promptement qu'on ne le supposait. Nous apprenons que M. Lennox a pris terre à six lieues de Paris, où il est revenu par la voie terrestre, sans accident, ce matin. Les six lieues avaient été parcourues en vingt minutes.

Voici le tableau des corps de ligne qui doivent figurer à la revue, aujourd'hui 29 juillet, organisés en 2 divisions d'infanterie et 2 de cavalerie, placées sous les ordres de M. le lieutenant-général comte Pajol, pair de France, commandant la première division militaire.

INFANTERIE. — 1<sup>re</sup> division; le lieutenant-général comte Roguet.

Général Schramm : premier régiment de ligne, 16<sup>e</sup> de ligne.

Général Leydet : 33<sup>e</sup> de ligne, 42<sup>e</sup> de ligne.

2<sup>e</sup> division. le prince-royal, duc d'Orléans.

Général Darriville : 3<sup>e</sup> régiment léger, 14<sup>e</sup> léger.

Général Fabvier, 12<sup>e</sup> léger, 25<sup>e</sup> de ligne.

ARTILLERIE — Le général Gourgaud, 11<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

CAVALERIE. — 1<sup>re</sup> division de grosse cavalerie, lieutenant-général baron Gérard.

Général Blanchard : 1<sup>er</sup> régiment de carabiniers, 2<sup>e</sup> régiment id.

Général Merlin : 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers, 4<sup>e</sup> régiment id.

Général Farine : 9<sup>e</sup> régiment de cuirassiers, 10<sup>e</sup> régiment id.

2<sup>e</sup> division de cavalerie, lieutenant-général comte Colbert.

M. le duc de Nemours : 2<sup>e</sup> régiment de dragons, 6<sup>e</sup> régiment id.

Général Lawestine : 3<sup>e</sup> régiment de lanciers, 6<sup>e</sup> régiment id.

Général Planteaux : 6<sup>e</sup> régiment de lanciers, 3<sup>e</sup> de chasseurs.

#### EXPÉDITION DE DON PEDRO.

Voici la dépêche télégraphique envoyée de Bayonne le 27 juillet à quatre heures du soir :

A M. le ministre de la marine.

« Neuf bataillons de don Pedro, dont un de vétérans, ont été formés à Porto.

« 3,600 hommes de troupes de don Pedro ont enlevé le 10 les positions des troupes de don Miguel.

« Un bataillon de ces derniers s'est réuni aux premières, et a marché sur Azarar avec eux. Cette colonne a 9 pièces d'artillerie.

« Le même jour, une colonne de 2,400 hommes de don Pedro a marché sur Braga, où elle est entrée le 13; elle avait été renforcée dans sa marche par les constitutionnels. Cette colonne marche sans artillerie.

« Ponte-de-Lima était occupée le 17 par 500 hommes de don Pedro.

« Beaucoup d'émigrés portugais sont arrivés à Tuy en Galice. »

La nuit n'a pas permis de recevoir la fin de cette dépêche. — Voici la suite qui est parvenue ce matin :

« On croit que les troupes de don Pedro occuperont Lisbonne le 18.

« On dit que don Miguel opère déjà sa retraite sur l'Espagne. »

Ces nouvelles, datées de Vigo du 18, parvenues par voie étrangère, sont de la plus grande authenticité.

Des lettres de Madrid, datées du 20 juillet, annoncent que la troisième division de l'armée migueliste, qui se rendait à marches forcées sur Coïmbre, s'est révoltée, qu'elle a massacré ses chefs, et proclamé dona Maria. Un régiment resté fidèle à don Miguel, aurait été forcé de se réfugier en Espagne; enfin les troupes constitutionnelles qui devaient opérer leur débarquement près de Figueira, se seraient dirigées sur Lisbonne, auraient franchi la barre du Tage, et don Miguel aurait pris la fuite. Mais les lettres de Vigo ne font pas encore mention de ces nouvelles, qui sont trop importantes pour ne pas mériter confirmation.

Selon d'autres lettres, des soulèvements en faveur de la constitution et de dona Maria auraient éclaté dans plusieurs villes.

Il paraît certain qu'au reçu de la nouvelle de l'occupation de la Porto, le gouvernement espagnol a ordonné que l'armée d'observation s'éloignât des frontières de Portugal. On ne peut attribuer cette mesure qu'à la crainte que la défection des troupes de don Miguel ne soit un exemple dangereux pour celle d'Espagne.

Une lettre de Falmouth confirme ce qui avait été annoncé précédemment, que le 19<sup>e</sup> régiment, fort de mille hommes, a adhéré à la cause de don Pedro, ainsi que la moitié d'un autre régiment, après une vive lutte contre l'autre partie, qui tenait pour don Miguel.

Le *Globe and Traveller* annonce une nouvelle extraordinaire, et qui demande confirmation :

« Des lettres particulières, dit-il, reçues de Lisbonne par un courrier de commerce donnent la nouvelle importante d'un combat singulier entre les deux frères qui se disputent actuellement la couronne du Portugal.

« Don Miguel, voyant sa cause perdue par la trahison de plusieurs régimens, a envoyé un cartel à son frère en lui donnant les épithètes les plus injurieuses.

« Don Pedro, dont on connaît l'esprit chevaleresque, n'a pas hésité à accepter le défi.

« Le combat a eu lieu dans la plaine de Coïmbre en présence des deux armées avec un acharnement dont l'histoire n'offre pas d'exemples et qui a eu, à ce qu'il paraît, un triste résultat pour le malheureux don Pedro.

« Au départ du courrier les deux armées en étaient venues aux mains; on attend avec impatience les résultats de ce déplorable événement. »

#### BELGIQUE.

Bruxelles, le 31 juillet. — Nous recevons la lettre suivante du colonel commandant les quatre légions de la garde civique de cette ville :

Bruxelles, le 30 juillet.

Monsieur, ayant lu, dans votre journal n<sup>o</sup> 214, qu'une adresse au roi, à l'effet de convoquer les chambres, circulait dans la garde civique de Bruxelles, je crois de mon devoir de démentir ce bruit, par la raison que l'opinion générale des membres de la garde civique est de ne point se mêler, comme corps, d'affaires politiques.

Veillez, Monsieur, dans l'intérêt de la vérité, insérer la présente dans le plus prochain numéro de votre journal, et agréer, etc. Le comte P. V. D. STEGENDEPUTTE.

— Le journal de Paris, le *Temps*, dit que le roi des Belges, à l'occasion de son inauguration, a proclamé l'amnistie de tous les délits politiques et que deux cent soixante personnes ont été mises en liberté dans cette occasion. Le journal parisien part de là pour faire un rapprochement entre ce qui se passe chez nous, et ce qui se passe en France, où à Paris seulement, on compte encore dans les prisons plus de mille détenus politiques attendant presque tous qu'on leur donne des juges. Le rapprochement est ingénieux, mais il manque de jus-

tesse. En Belgique, le roi ne pouvait, le jour anniversaire de son avènement, faire grâce à deux cent soixante personnes détenues pour délits politiques, attendu qu'il n'existe en Belgique qu'un seul condamné ou détenu pour délit politique, l'ex-colonel Borremans. Ceux auxquels le roi a accordé grâce ou commutation de peine étaient des condamnés pour délits ordinaires.

Le *Moniteur* qui nous accuse de chercher tous les moyens de calomnier le gouvernement, dément ce que nous avons annoncé hier d'un conseil tenu au palais, et auquel auraient assisté MM. de Tallonay, de Latour-Maubourg et Adair. (*Courrier*.)

#### LIEGE, LE 1<sup>er</sup> AOÛT.

On écrit de Namur, le 30 juillet :

« Le roi est arrivé dans nos murs aujourd'hui à six heures du soir. Il est accompagné de son frère et de deux de ses neveux. Une garde d'honneur l'attendait à une lieue de la ville. Aux limites de la commune S. M. a été complimentée par le gouverneur et le bourgmestre à la tête d'une députation de la régence.

« Le discours de notre bourgmestre contenait une substance que la régence était fière d'être agréée du roi l'interprète des sentimens de ses administrés que les Namurois étaient bien décidés à faire tous les sacrifices nécessaires pour consolider l'indépendance du pays, but unique des efforts de S. M. Le roi a répondu, dit-on, que les Namurois avaient toujours fait preuve de patriotisme et qu'il comptait sur eux.

« Il est alors monté avec son frère dans une calèche du duc d'Areberg, traînée par quatre superbes chevaux noirs.

« La voiture a traversé au pas les rues de la ville, cortée d'une foule immense de citoyens qui faisaient retentir l'air de leurs acclamations.

« Le roi est descendu à l'hôtel du gouvernement provincial, tente-deux jeunes filles vêtues de blanc et ayant M. de Stassard à leur tête lui ont présenté des bouquets de fleurs. Avant de partir S. M. le lendemain matin, visiter l'athénée, le pensionnat des sœurs de Notre-Dame, l'hôpital militaire et l'hôpital d'Harscamp. Il y aura ce soir illumination et d'artifice. » (*Indépendant*.)

— On lit dans le *Phare*, du 31 juillet :

« Trois sœurs de charité à l'hôpital se sont présentées pour soigner les personnes atteintes du choléra. L'une d'elles, âgée de 26 ans, a succombé. Elle donnait ses soins à un mourant : celui-ci, pris par un vomissement, en remplit le visage de la sœur qui fut atteinte de la maladie dans le moment même. On la transporta tout de suite à l'hôpital, où elle mourut malgré tous les secours qui lui prodiguèrent pour la sauver. Le collège et le conseil de notre ville ont résolu, pour perpétuer le souvenir de cet acte de dévouement, d'ériger une statue religieuse un monument dans une des églises. Une épitaphe rappellera les vertus de celle à qui ce tombeau sera élevé. La régence ne pouvait donner une plus haute idée de son zèle pour le bien public que de récompenser aussi promptement et d'éterniser des actes de vertu qui méritent de transmettre aux siècles futurs, pour servir l'humanité de tant d'autres actions dont on a à rougir.

« Un repas de 60 couverts a réuni hier à l'hôtel du Cygne, place Verte, la plupart des officiers français qui font partie des régimens en garnison à Anvers et dans les environs. Ce repas était donné en commémoration des trois journées de Paris, grand nombre d'officiers belges étaient de la partie. Des couplets en l'honneur des couleurs françaises et belges ont été chantés. La plus franche cordialité a régné pendant le repas. Un drapeau tricolore était pavoisé à une des fenêtres de l'hôtel.

« Les six tableaux destinés au concours pour le grand prix à Rome étaient exposés hier au Musée. La foule s'y est portée. »

— Le 26 du mois dernier, on a retiré d'un puits situé dans la cave d'une maison rue de la Reuse, le cadavre de Jeanne Fabry, épouse de... Cette femme avait sa demeure dans la même maison.

— On écrit de Luxembourg :

« On assure que la cour de cette ville va poursuivre les fonctionnaires publics qui, sous Guillaume, se sont retirés avec les archives pour se joindre aux Belges ; si ce bruit était fondé, M. Thoru serait poursuivi comme les autres, et par conséquent très-loin de recouvrer sa liberté. » (Le Lynx.)

— On écrit de Copenhague, 14 juillet :

« Un vaisseau grec qui a récemment traversé le Sund portait deux sphynx égyptiens dont le vice-roi a fait cadeau à l'empereur de Russie : chacun à de 15 à 16 pieds de long, 7 ou 8 de haut, et pèse 2,300 quintaux (23 milliers) ; ils sont semblables et de l'espèce la plus rare ; ce sont des sphynx mâles d'un beau garni rouge, et travaillés avec le plus grand soin dans le style égyptien le plus antique. »

— La lettre suivante a été adressée de Tamatave, île de Madagascar, sous la date du 23 janvier de cette année, à M. Tourette, gouverneur de Sainte-Marie :

« Monsieur le gouverneur, S. M. Ranavalomanjaka m'ayant chargé d'informer ses voisins et alliés que désormais les riz et les bœufs de son royaume ne seront vendus que pour de la bonne poudre et des fusils de bonne qualité, afin qu'ils en avisent leurs commerçants, je m'empresse de vous transmettre ici cette nouvelle détermination de sadite majesté. Son intention est de payer ainsi les munitions de guerre :

« Pour de la poudre à canon pesant 50 piastres d'Espagne, on recevra une piastre, ce qui fait à peu près 36 piastres le cent.

« Pour un fusil, on aura 6 piastres (toujours d'Espagne), pourvu qu'il ait bayonnette, etc.

« Les sujets de S. M. pourront acheter des marchandises étrangères pour de l'argent, rabanes, nattes, volailles, chèvres, moutons, etc., à l'exception du riz et des bœufs, qui ne devront être vendus et embarqués que pour des munitions de guerre.

« Il est bien entendu que malgré cette ordonnance, si un Ova ou Madécasse voulait acheter des munitions à un prix plus élevé que celui que S. M. le lui paierait, ce serait son affaire.

« Agréé, etc.

Signé, Corrolera. »

— On lit dans un journal de cette ville :

Les membres du barreau de la cour de justice de Liège ont procédé samedi dernier à l'élection des candidats appelés à faire partie du conseil de discipline.

Sur 48 votans, M. Lesoinne, bâtonnier actuel de l'ordre, a obtenu 17 suffrages ; M. Zoude a réuni le même nombre de voix.

Cette manifestation unanime est un nouvel hommage rendu au talent et à l'indépendance que M. Lesoinne a constamment déployé dans l'exercice de son honorable ministère.

Le conseil de discipline, informé que M. Teste, ancien bâtonnier de l'ordre, avait résolu de quitter le barreau de Liège pour se fixer en France, a saisi l'occasion qui lui était offerte de déclarer que M. Teste a exercé la profession d'avocat à la cour supérieure de Liège, avec la plus haute distinction.

Le conseil de discipline a également exprimé les regrets que la perte d'un si beau talent causait au barreau dont il était l'ornement, et principalement aux jeunes avocats, à l'éducation judiciaire desquels il s'intéressait vivement.

Voici quelques détails sur l'entretien du roi avec M. le bourgmestre, lors de la réception de la régence. M. Janme, en parlant des intérêts commerciaux du pays, a dit : que l'exploitation du charbon de terre comparée à ce qu'elle était dans les tems les plus prospères, pouvait être réduite d'un tiers, que le prix du charbon avait éprouvé une réduction à peu près dans la même proportion, à la réserve du charbon à l'usage des fournaux dont le prix se maintenait mieux ; qu'il ne fallait pas attribuer seulement au défaut de débouché l'état de souffrance des exploitations de cette partie, qu'il fallait aussi en trouver la cause dans le trop grand développement donné à cette branche de notre industrie, développement résultant des gros bénéfices qu'elle offrait et qui devait nécessairement amener une surabondance d'extraction ; que si les débouchés étaient ouverts les prix se relevaient assez pour rendre la vie à cette branche importante de nos produits, que les hauts prix obtenus démontreraient la préférence accordée à nos charbons, ce qui motivait toutes nos espérances, que la forgerie et le batelage étaient les parties qui souffraient le plus de la situation où se trouvait le pays. M. le bourgmestre a ajouté qu'au reste l'industrie du pays en général était vivace, que si elle souffrait momentanément dans quelques-unes de ces parties, toujours elle était prête à se relever, que Liège n'avait besoin que de la paix et de débouchés pour donner une nouvelle

preuve de l'étendue et de la supériorité de ses ressources et de ses produits.

A propos du chemin de fer dont il reconnaissait toute l'utilité, M. le bourgmestre a dit au roi que ce chemin n'aurait de résultats bien satisfaisants, qu'autant qu'à l'aide d'un traité avec la Prusse ; le droit excessif de transit serait fortement réduit, que ce traité était une question de vie pour notre industrie en général. Qu'il importait que la question extérieure fut promptement terminée afin que l'on put s'en occuper. Le bourgmestre a aussi appelé toute l'attention du roi sur le besoin urgent de quelques lois financières ; il a de nouveau représenté l'absence de bonnes lois sur les distilleries et les brasseries comme extrêmement nuisible, comme laissant sans protection la partie la plus riche de notre industrie agricole et faisant un tort considérable au trésor ainsi qu'aux produits des taxes municipales, sans que cette lésion aux intérêts fiscaux fit l'avantage du commerce régulier. Il a aussi été question de la clouterie de petit volume surtout, dont la supériorité de la qualité et les bas prix de la main-d'œuvre nous mettaient à même de faire des envois à l'étranger en supportant des frais d'exportations considérables, le sens de tous les raisonnemens qu'il faisait a été de démontrer avec satisfaction, toute la puissance de notre industrie et de demander des débouchés et beaucoup de liberté.

#### BULLETIN.

Pendant que le ministère belge renouvelle la promesse de suivre avec inflexibilité la ligne de conduite promise aux chambres, les journaux de Londres, les plus accrédités, annoncent que le roi de Hollande est entré dans la voie des concessions. Le fait est probable. Depuis quelque temps, la presse anglaise proclame avec force la nécessité d'en finir avec la question belge. Le *Globe*, qui passe pour recevoir ses inspirations du ministère, s'est prononcé, à ce sujet, avec autant d'énergie que les feuilles les plus libérales de l'Angleterre. On peut en induire que le cabinet de St.-James s'était enfin décidé à agir contre la Hollande. Il est inutile de dire que la France devait attendre avec impatience une résolution de force du ministère britannique. C'est l'incertitude de la situation extérieure qui tourmente le pays, qui ébranle le sol sur lequel est assis le trône de Louis-Philippe : à tout prix, il fallait une solution. Le gouvernement de juillet agissant seul contre la Hollande, pouvait craindre de provoquer la guerre générale ; mais en marchant de concert avec la Grande-Bretagne, il a conjuré le danger. Voici un extrait du *Standaard*, qui vient à l'appui de notre opinion sur la résolution des deux cabinets :

« Nos lecteurs peuvent être assurés de l'authenticité de la nouvelle suivante : samedi un brick de guerre français partit devant Boulogne et envoya ses embarcations pour demander tous les pilotes du port, lesquels furent examinés, et comme on en trouva plusieurs qui semblaient bien connaître la navigation de l'Escaut, on les retint et l'on renvoya les autres. On envoya d'autres ordres vers le nord, aux pilotes d'Ambletense, Calais, Dunkerque, en ne choisissant que ceux qui connaissent bien la navigation de l'Escaut. Tous ces pilotes sont arrivés dimanche et lundi à Boulogne, où ils s'embarquèrent à bord du brick ; on a vu ce navire faire voile à l'ouest, se dirigeant vers Cherbourg, où (comme on a fait de grands préparatifs à ce sujet) on suppose que ce sera le rendez-vous des escadres combinées française et anglaise qui doivent menacer le roi de Hollande. »

Ces nouvelles expliqueraient la conduite du roi Guillaume, si les journaux de Londres ont été bien informés. Le gouvernement hollandais a pu montrer de l'obstination tant qu'il n'a eu à redouter que les foudres de la conférence ; mais l'idée d'une lutte contre la France et l'Angleterre était certes de nature à faire fléchir ses premières résolutions.

Les nouvelles du Portugal sont aujourd'hui très-rassurantes. Plusieurs provinces sont en pleine insurrection contre don Miguel, la défection est dans les rangs de son armée (voyez France.) Comme nous l'avons dit souvent, la France et la Belgique sont vivement intéressées à voir se fon-

der un trône constitutionnel dans la Péninsule, la chute de don Miguel enlevant le Portugal à la Sainte-Alliance.

Les correspondances allemandes des journaux de Paris continuent à parler de la résistance qu'éprouvera la diète germanique. Une lettre de Fribourg annonce qu'une grande assemblée populaire sera tenue dans la Forêt Noire. De nombreux représentants de divers pays d'Allemagne s'y rendront pour signer une protestation contre les résolutions de la diète. Les citoyens qui ont résolu d'assister à cette assemblée, paraissent, dit la même lettre, résignés à tous les sacrifices.

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de l'armée en campagne en date du 26 juillet :

« Mardi prochain, S. M. le roi est attendu à Eyndhoven, afin d'inspecter mercredi matin, à 10 heures, dans la bruyère sur le chemin de Valkenswaard, toute la 2<sup>e</sup> division de l'armée. Le roi couchera mardi à Eyndhoven et retournera mercredi à La Haye.

**CHOLERA.** — Bruxelles. — Du 28 juillet, à 9 heures du matin, au 30 juillet, à la même heure, 6 nouveaux cas, 3 décès, 12 en traitement, 12 en convalescence.

Louvain, 29 juillet. — Un cas nouveau, aucun décès, 2 en traitement.

Amoy. — Du 28 au 29, entrés 2, décès 4, guéri 1, en traitement 19, en quarantaine 77.

Gand, le 30 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 6 décès, 5 nouveaux cas, 26 en traitement, 38 convalescens, 5 guéris.

Bruges, le 28 juillet. — 2 nouveaux cas, 4 décès, 9 per sonnes en traitement et 9 en convalescence.

Mons, le 29 juillet. — 5 nouveaux cas, 4 décès, 4 en traitement.

#### VARIÉTÉS.

##### TROUSSEAU-MODES.

Le trousseau de la future reine des Belges est en route pour Bruxelles. Pour la satisfaction des dames, nous décrirons quelques parties de ce type de mode, de galanterie et de magnificence.

Les formes les plus nouvelles et les plus élégantes, les étoffes les plus riches, tout avait été laissé à la disposition de M. Gagelin (rue Richelieu) qui en a admirablement profité.

Les taies d'oreiller en percale fine sont brodées aux quatre coins et au milieu, du chiffre et des armes des familles, autour une vignette composée d'armures et d'armes gothiques ; elles sont garnies de mousseline brodée.

Les chemises de batiste brodées à la gorge et aux poignets des manches, plissées à petits plis, bordées de Valenciennes.

Les chemisettes en batiste brodées et garnies de dentelles, quelques-unes brodées en cœur pour mettre avec des robes à draperies ouvertes.

Les mouchoirs de poche de la plus grande variété. Les plus riches brodés aux coins des armes de famille et des chiffres. Une très large broderie, et une haute dentelle au bord.

Les robes blanches et peignoirs étaient classés par douzaines, en fine percale et jacons, brodés ou garnis d'une petite dentelle. Les pélerines doubles à petits collets, tenant au peignoir, brodées les tours de la jupe.

Deux redingotes, les plus élégantes qui se puissent avoir, en mousseline, brodées devant et autour d'une riche et légère broderie, garnies de dentelles. Deux pélerines pareilles. Elles sont doublées de marceline, l'une rose, l'autre bleu-ciel, et attachées par des nœuds de ruban.

Une robe de dentelle, en point de Bruxelles, avec application. Elle a de fort remarquable son extrême blancheur, et les dessins.

Les robes du trousseau sont : l'une pour la signature du contrat, en chaly rose, si pur et si frais qu'on ne peut le désigner que comme une *feuille de rose*. Le corsage drapé avec une mantille de tulle à petits tuyaux.

Dans le trousseau, on plaçait autrefois une élégante chemise d'homme, à jabot et manchettes de dentelle ; c'était un cadeau d'usage. Aujourd'hui, il est remplacé par une riche robe de chambre. Celle-ci est de cachemire fond rouge, à palmes, doublée de soie ; les manches larges relevées, le dos large, serré à la taille par une ceinture.

Un bonnet grec en cachemire marron, bordé en or et soie au crochet, avec un gland d'or.

Des pantoufles de velours brodé en petit point de tapisserie, en soie.

La corbeille, proprement dite, rejetée depuis long-temps comme n'offrant pas la moindre utilité, est remplacée par un riche et élégant meuble gothique. Ce coffre, noir, damasquiné en argent, est incrusté de perles fines. Tout ce qu'il y a de serrurerie est en argent.

Au lieu de la bourse, c'est un petit coffre d'argent travaillé ermant à secret.

Parmi les objets faisant partie des *cadeaux de corbeille*, ceux qui ont paru les plus remarquables étaient : une riche garniture de cheminée ; la pendule, les flambeaux, les vases, en vert de Chine et or.

Un déjeuner complet semblable, sur un charmant plateau, et chaque pièce de la forme la plus élégante ; un nécessaire de toilette et un déjeuner en vermeil.

Puis, comme il est d'usage, une quantité de bourses et d'éventails.

Les bijoux, montés par Fossin, une magnifique et complète parure de diamans : à ce qui la compose ordinairement, on avait ajouté des épis, une boucle de ceinture et de très-gros boutons pouvant servir d'agrafes à un corsage de bal.

Une parure en or massif  
Une autre en pierres de couleur, enchâssées dans un riche entourage, entre chaque plaque pendait une poire : la coiffure et les épis pareils.

Puis une autre, négligée, en coquillages de mer, montés en or.

Les modes venaient des magasins d'Herbault et de Mlle Coullier.

Les parures complètes de bal variées à l'infini.

Une robe de mousseline de soie de la plus élégante recherche; en sortant de toutes les broderies d'or lamé; le plain était semé de pierres de couleurs, les broderies en soie une formaient toute la branche, et la grappe de lilas était d'améthyste. Le corsage et les manches bordées de petites guirlandes.

Liège, le 4<sup>er</sup> août 1831.

#### A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

C'est avec raison que vous avez signalé l'inconvenance que M. le comte d'Aerschot a commise en n'invitant au dîner du roi que M. le colonel en chef de notre garde civique, et en ne faisant pas le même honneur aux colonels de légion, tandis que tous les officiers supérieurs militaires avaient été invités.

Les colonels de la garde civique qui font un service gratuit sont-ils plus à dédaigner que ceux de l'armée ?

Il est certain, du reste, que cette faute est exclusivement celle de M. le grand-maréchal, qui semble ne posséder que les défauts qui d'ordinaire accompagnent l'emploi qu'il exerce. J'ai l'honneur, etc.

Un officier supérieur de la garde civique de Liège.

Canton de Louvegné, le 28 juillet.

#### Aux mêmes.

Messieurs, depuis longues années, la moisson ne s'est présentée sous un aussi bel aspect, dans notre canton entier, surtout pour les marsages, c'est-à-dire les orges et les avoines, d'autres denrées agricoles telles que les fèves, pois vesces, etc., sont de toute beauté et très-abondantes.

Les cultivateurs sont contents et font probablement d'assez bonnes affaires, puisque les contributions ordinaires et les emprunts nationaux se sont généralement payés très-facilement.

Ceci (soit dit en passant), messieurs les rédacteurs, est un nouveau démenti donné aux hommes de certain parti, qui représentent la Belgique en proie à la misère. Car si l'agriculture, cette branche si importante de la richesse publique, est florissante dans un pays montagneux comme le nôtre, que doit-elle être dans les belles plaines du Brabant, de la Flandre et de la Hesbaye ?

Une seule chose, messieurs, est nécessaire pour répandre encore plus l'abondance et le bien-être, non-seulement dans la majeure partie de notre canton, mais parmi toutes les communes riveraines de la Meuse et de l'Ourte, c'est la libre navigation de la Meuse, d'autant plus précieuse que toutes les marchandises qui font la base du commerce avec la Hollande et dont ce pays a un besoin urgent, telles que la houille, les écorces, les pavés, la chaux, les pierres de taille, le bois, se tirent de notre pays.

Le roi Léopold ne doit pas transiger sur cette partie du traité du 15 novembre. Les Hollandais sont sur ce point d'accord avec nous; car malgré les rodomontades chevaleresques de Guillaume, ils s'apercevront enfin qu'il les entraîne sur le bord d'un abîme, non par dévouement pour la nation, mais par un entêtement ridicule et pour ne pas démordre de son désastreux système.

Il vient un jour où, selon la belle expression de Rousseau le lyrique, ou

... Le masque tombe; l'homme reste

Et le héros s'évanouit.

Puissions-nous bientôt voir luire l'aurore de ce jour si salutaire pour la Belgique et la Hollande! Puisse Guillaume être forcé de courber sa tête altière devant l'énergique manifestation de l'opinion publique! c'est le bonheur que je lui souhaite.

Agréer, messieurs, l'hommage de mon estime.

Un de vos lecteurs.

#### UNIVERSITÉ DE LIEGE.

MM. Joseph Houbotte et Joseph Piusard, de Liège, subiront l'examen de candidat en sciences le 3 août, à 10 et à 11 heures.

Faculté de Droit. — MM. Jean-Baptiste Tremouroux, de Namur et Edmond Baré, de Stave, subiront leur examen de candidat le 4 de ce mois, à 9 et 10 heures.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 31 juillet.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Décès : 3 garçons.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### SOCIÉTÉ D'HARMONIE.

Le 2 et 5 août, HARMONIE à six heures du soir.  
Le 5 août, assemblée générale au local de la Société à 6 heures du soir pour le ballottage de plusieurs candidats.  
Par la commission, le secrétaire adjoint,  
C. J. BERTRAND. 195

J. F. MASU, rue Vinave d'Ile, n° 52, ECHANGE avec agio les louis et pièces de 20 francs, les fédéricos, thalers, couronnes de Brabant et toutes monnaies étrangères, au dessus du tarif.

Il ACHÈTE les OBLIGATIONS de 40 et 42 millions, à un cours élevé, ainsi que les quittances de l'emprunt de la ville de Liège, basé sur le tiers des contributions et se charge de la négociation de toute espèce d'effets publics. 106

MALIZOU, rue du Dragon d'or, n° 672, près de St-Denis, vient de recevoir des HARENGS nouveaux. 198

Premiers HARENGS nouveaux de Hollande, au Moriane, rue du Stockis. 194

Harengs et Saumons nouveaux, chez HARDY, rue du Stockis.

( ) Le jeudi 23 août 1832, à deux heures de relevée, M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, exposera, en son étude, place Saint-Pierre, n° 21, le quart indivis dans une belle et bonne FERME dite *Commanderie*, contenant 104 bonniers 61 perches (120 bonniers), mesure locale de jardin, terres et prairies, située dans la commune de Hanefte, détenue en location par les Diles. Previnaire; l'acquéreur aura toutes les facilités désirables pour le paiement du prix.

S'adresser chez ledit notaire pour les conditions chez qui on pourra aussi traiter de gré à gré pour son acquisition avant le jour de la vente.

### BIENS PATRIMONIAUX.

Le notaire PIERSENS, résidant à Sittard, VENDRA publiquement à l'enchère, le 20 août 1832, à 9 heures du matin, à l'estaminet de Edmond Vrauken à Sittard.

Plusieurs pièces de terres labourables très-avantageusement situées sous les communes de Sittard et Brocksittard, arrondissement de Maestricht, quittes et libres de toutes charges, la plupart de première qualité, contenant ensemble environ cinquante deux bonniers quatrevingts perches.

Les conditions de VENTE, et les titres de propriété, déposent en l'étude dudit notaire à Sittard, où l'on pourra en prendre connaissance. 190

CAPITAUX de 5, 10, 20 et 50,000 francs à PLACER. S'adresser faubourg Ste.-Marguerite, n° 261. 196

A VENDRE un CAPITAL de 150 fl. P.-B., produisant intérêt à 5 p. 100.

On désire 4000 et 1500 fl. sur BIENS, exempts d'inscription. S'adresser rue de l'Agneau, n° 426. 194

A LOUER présentement un beau QUARTIER restauré à neuf, composé de 3 à 4 pièces et une cuisine si on le désire, à l'enseigne du St.-Esprit, rue Neuvise, n° 741 bis. 193

### VENTE D'IMMEUBLES.

Lundi 13 août 1832, à deux heures de relevée, le notaire LEJEUNE, de Waremmé, VENDRA publiquement et aux enchères chez le sieur Charles Maurer, cabaretier, audit Waremmé, les IMMEUBLES dont la désignation suit :

	Contenance.	Perches.	Aunes.
1 <sup>o</sup> Un enclos, situé commune de Darion, entre les deux chemins contenant	33	79	
2 <sup>o</sup> Une pièce de terre, située territoire de Darion, joignant au Nord, le chemin de Ligny au Manil, contenant	43	59	
3 <sup>o</sup> Une autre même territoire, contenant	50	57	
4 <sup>o</sup> Une autre même territoire, contenant	46	57	
5 <sup>o</sup> Une autre même territoire, contenant	10	82	
6 <sup>o</sup> Une autre sous Omal, contenant	74	55	
7 <sup>o</sup> Une autre située sous Ligny, contenant	35	55	
8 <sup>o</sup> Une autre même territoire, contenant	145	60	
9 <sup>o</sup> Une autre même territoire, contenant	63	21	

Toutes ces pièces sont cultivées par M. Nicolas Tombeur, de Ligny.

Cette vente présente toute sécurité et on donnera des facilités pour le paiement.

Mercredi 22 août 1832, à 3 heures de relevée, le notaire LEJEUNE, de Waremmé, VENDRA aux enchères publiques chez le sieur Charles Maurer, cabaretier, à Waremmé :

1<sup>o</sup> Une PRAIRIE, située territoire de Hollogne-sur-Geer, nommée pré de la Chapelle Cochoul, contenant 52 perches 31 aunes.

2<sup>o</sup> Une pièce de terre, située territoire de Celles, contenant 8 perches 72 aunes.

3<sup>o</sup> Une rente annuelle, due par les pauvres de Donceel, de 40 fl. 8 cents.

Il y a pleine sécurité pour l'acquéreur et on donnera des facilités pour le paiement. 189

Lundi 27 août 1832, deux heures après midi, il sera procédé en l'hôtel de la poste aux chevaux, à Huy, pardevant M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle FERME patrimoniale et dépendances, située au lieu de Meffe, près de Wasseige, arrondissement de Huy, province de Liège, contenant environ quatrevingt huit bonniers métriques y compris treize bonniers de jardin et prairie, exploitée par F. Marchant, et libre de charges. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour les conditions.

A VENDRE aux enchères publiques sur une seule publication, le lundi 6 août, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, n° 784, à Liège, six BONNIERS de terre et pré, en trois pièces, situés à Neblou, commune d'Oulbe, canton de Nandrin, district de Huy.

A VENDRE de rencontre, un assortiment de mécaniques pour le coton. S'adresser au n° 618, rue St-Denis.

AVIS de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens brevetés à S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise dans la France et dans l'étranger le Paragony Roux, spécifique contre les maux de dents, puisant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres de l'Europe, assurent sa supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paragony Roux et placé sur une dent malade pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les opiniâtres; cette propriété est constatée par toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, et par des milliers de consommateurs qui pourraient l'attester, s'il avait encore besoin de preuves.

Le dépôt est chez GILLON-NOSSANT, rue Pont-d'Ile, n° 32 à Liège, qui vend de même le savon onctueux d'Aubril, précieux pour la barbe; crème balsamique de sir Grenonck; dent de Botot pour les dents; poudre de Charlard, vinaigre de Bully; extrait de Portugal de Houbigant-Chardard; eau de Ninon de l'Enclos; savon Démarson; et une infinité d'articles précieux pour la toilette.

On DEMANDE une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au Bureau de cette feuille.

### COMMERCE.

Fonds anglais du 28 juillet. — Consol., 83 1/2.

Bourse d'Amsterdam, du 30 juillet. — Dette active, 1316 0/0. — Idem différée 00 00. — Bill. de ch. 16 5/8 00. — Syndiat d'amortissement 71 3/8 0/0 0/0 00. — Rente remb. 2 1/2 00 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 00. — Rus. Hope et Co, 96 97 0/0 0/0. — Dito ins. gr. H. 112 0/0 0/0. — Dito C. Ham., 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2. 68 0/0 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00. — Dito à Paris, 00 0/0. — Rente perp. 0/0 00 00 00 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0. — Métall. 112 0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 000. — Dito 2<sup>e</sup> l. 000. — Lond. de Pologne, 00 0/0. Naples Falconet 0, 74 1/4 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0 0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 49 7/8.

Bourse d'Anvers du 31 juillet. — Changes.

	a courts jours	a 2 mois.	a 3 mois.
Amsterdam	3/4 av.		
Londres.	40 1/4 1/2	P 40 9	P
Paris.	1/4 b.		
Francfort.	36	A	manque
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/8	N

Escompte 0 0/0

Effets publics. — Métalliques. 87 5/8 A. — Lots publics 372 0/0 A. — Napolitains, 74 7/8 0/0 0/0. — Guelphes 78 00/00. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 0/0 A. — Idem Amsterdam, 49 7/8 3/4 A. — Anglo-Bois, 67 1/2 A. — Lots de Pologne 96 0/0 P. — Anglo-Silésiens, 47 1/2. — Emprunt romain, 77 0/0 00 A. — Emprunt belge de 12 millions 97 3/4 A. — idem de 10 mill., 98 7/8. — idem de 24 millions, 74 1/2 P.

Arrivages au port d'Anvers, du 31 juillet.

Le schooner belge St-Michel, cap. Knudzen, venant de Hull, chargé de manufactures.

Le brick rostokoïse Marie et Betty, cap. Alward, venant de Londres, chargé de café et farine.

Le smak 3 Gebroeders, cap. Nommels, venant de la Baltique, chargé de café, coton et riz.

Cinq navires venant de la Baltique, chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 30 juillet. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 98 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 0/0. — Emprunt de 24 millions, 75 0/0 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.